



CONVENTION
DE MINAMATA
SUR LE MERCURE

Distr. générale
24 novembre 2023

Français
Original : anglais

Conférence des Parties à la Convention de
Minamata sur le mercure
Cinquième réunion
Genève, 30 octobre–3 novembre 2023

**Décisions adoptées par la Conférence des Parties à
la Convention de Minamata sur le mercure à
sa cinquième réunion**

MC-5/21 : Date et lieu de la sixième réunion de la Conférence des Parties

La Conférence des Parties

1. *Décide* de convoquer sa prochaine réunion du 3 au 7 novembre 2025, à Genève ;
 2. *Prie* la Secrétaire exécutive, afin d'aider les Parties à préparer la réunion susvisée, de faciliter la tenue de réunions régionales, sous réserve de la disponibilité de ressources, en coordination avec d'autres réunions régionales, dans le but de faciliter les travaux préparatoires dans chaque région ;
 3. *Invite* les Parties à soumettre, au moins trois mois avant l'ouverture de sa sixième réunion, des propositions d'accueillir sa septième réunion, qu'elle examinera à sa sixième réunion en 2025.
-